

PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EXPERTISE TECHNIQUE

ARRETE N°

**relatif à la révision du classement sonore
des infrastructures de transports terrestres
dans le département du Puy-de-Dôme**

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R111-4-1 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43 ;

VU le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L.111-11-1 du code de la construction et de l'habitation, relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et leurs équipements ;

VU le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classements des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les arrêtés préfectoraux du 2 juin 1999, relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Puy-de-Dôme ;

VU les avis des communes suite à leur consultation en date du 5 août 2013 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996, susvisées, sont applicables dans le département du Puy-de-Dôme aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur les plans disponibles sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 2 : Les tableaux présentés en annexes 1 et 2 donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie, ainsi que le type de tissu urbain.

Les réseaux concernés sont respectivement :

annexe 1

- Réseau routier national concédé
- Réseau routier national non concédé
- Réseau routier départemental
- Réseau routier communal
- Réseau emprunté par le tramway de Clermont-Ferrand

annexe 2

- Réseau ferré

ARTICLE 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionné à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets ou aux arrêtés susvisés.

ARTICLE 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire, mentionnés à l'article 3, sont :

- **Pour les infrastructures routières**

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne dB(A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

- **Pour les lignes ferroviaires conventionnelles**

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne dB(A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne dB(A)
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

ARTICLE 5 : Les arrêtés préfectoraux du 2 juin 1999, concernant le classement des infrastructures de transports terrestres du Puy-de-Dôme (voies ferrées, routes départementales, voies communales, autoroutes et routes nationales), sont abrogés.

ARTICLE 6 : Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Aigueperse	Charbonnières-les-Varennnes	Laqueuille	Orcines	St-Clément-de-Régnat
Ambert	Charbonnières-les-Vieilles	Le Breuil-sur-Couze	Orléat	St-Eloy-les-Mines
Arconsat	Charbonnier-les-Mines	Le Broc	Palladuc	St-Genès-Champanelle
Ars-les-Favets	Chateaugay	Le Cendre	Parent	St-Georges-sur-Allier
Artonne	Chauriat	Le Crest	Parentignat	St-Germain-Lembron
Aubiat	Cisternes-la-Forêt	Lempdes	Paslières	St-Hilaire-la-Croix
Aubière	Clerlande	Lempty	Pérignat-les-Sarliève	St-Ignat
Aulnat	Clermont-Ferrand	Les Martres-sur-Morge	Pérignat-ès-Allier	St-Jean-d'Heurs
Aurières	Combronde	Les Martres-d'Artière	Perpezat	St-Julien-de-Coppel
Authezat	Coudes	Les Martres-de-Veyre	Perrier	St-Julien-Puy-Laveze
Aydat	Cournon-d'Auvergne	Lezoux	Peschadoires	St-Myon
Beaulieu	Courpière	Loubeyrat	Pessat-Villeneuve	St-Ours
Beaumont	Creste	Lussat	Pont-du-Château	St-Pierre-Roche
Beauregard-Vendon	Culhat	Malintrat	Prondines	St-Rémy-sur-Durolle
Beauregard-l'Evêque	Dallet	Manzat	Pulvérières	St-Sulpice
Billom	Davayat	Marsat	Puy-Guillaume	St-Sylvestre-Pragoulin
Blanzat	Durtol	Ménétrol	Randan	St-Yvoine
Bourg-Lastic	Ennezat	Messeix	Riom	Surat
Briffons	Enval	Montaigut-en-Combraille	Ris	Tallende
Bromont-Lamothé	Gelles	Montaigut-le-Blanc	Rocheft-Montagne	Teilhède
Cébazat	Gerzat	Montcel	Romagnat	Thiers
Celles-sur-Durolle	Gimeaux	Montpeyroux	Royat	Thuret
Cellule	Grandeyrolles	Moriat	Sauvagnat-Ste-Marthe	Vensat
Ceyrat	Heume-l'Eglise	Mozac	Sauviat	Vertaizon
Chabreloche	Issoire	Nébouzat	Sayat	Veyre-Monton
Chamalières	Jozerand	Néronde-sur-Dore	Seychalles	Vic-le-Comte
Champeix	Joze	Nohanent	St-Agoulin	Villeneuve-les-Cerfs
Champs	La Monnerie-le-Montel	Olby	St-André-le-Coq	Yronde-et-Buron
Chanonat	La Roche-Blanche	Orbeil	St-Beauzire	
Chapdes-Beaufort	La Sauvetat	Orcet	St-Bonnet-Près-Riom	

ARTICLE 7 : Le présent arrêté, applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département, sera notifié par affichage et information aux maires des communes et aux gestionnaires des réseaux concernés.

ARTICLE 8 : Les secteurs affectés par le bruit, définis aux annexes 1 et 2 du présent arrêté, doivent être reportés, par les maires des communes visées à l'article 6, dans les documents graphiques des plans d'occupation des sols ou au plan local d'urbanisme. L'arrêté doit être annexé à ces documents d'urbanisme.

ARTICLE 9 : Les cartes sont disponibles à la consultation sur le site Internet de la préfecture du Puy-de-Dôme ou au siège de la Direction départementale des territoires – Site de Marmilhat – 63370 LEMPDES.

ARTICLE 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **09 JAN. 2014**

Le Préfet,

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET

Voie de recours

Un recours contentieux devant le Tribunal Administratif peut être présenté dans le délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté

Annexe 1

**Réseau routier national concédé - Réseau routier national non concédé
Réseau routier départemental - Réseau routier communal
Tramway**

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
A 71	Champs Vensat St Agoulin Jozerand	PR 352+750	PR 358+550	2	250	Tissu ouvert
A 71	Jozerand Artonne St-Myon Combronde Beauregard-Vendon Gimeaux Davayat Cellule St Bonnet-Pres-Riom Pessat-Villeneuve Riom Menetrol St Beauzire Gerzat Clermont-Ferrand	PR 358+550	PR 388+547	1	300	Tissu ouvert
A 710W	Clermont-Ferrand	PR 10+970 Boulevard Pompidou	PR 12+490 A 71	1	300	Tissu ouvert
A 711	Clermont-Ferrand Lempdes	PR 1+000 RN 89	PR 6+410 A 712	1	300	Tissu ouvert
A 711	Lempdes Les Martres-d'Artière Pont-du-Château Lussat	PR 6+410 A 712	PR 12+900 A 89	1	300	Tissu ouvert
A 712	Lempdes	PR 0+000 A 711	RD 2089	1	300	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
A 75	Aubières Clermont-Ferrand Pérignat les Sarlières La Roche Blanche Le Crest Tallende Veyre Monton La Sauvetat Aurhezat Montpeyroux Coudes (Parent)	PR 0+000	PR 20+500	1	300	Tissu ouvert
A 75	Coudes Sauvagnat Ste Marthe St Yvoine (Issoire Orbeil Parent Yronde et Buron)	PR 20+500	PR 28+411	2	250	Tissu ouvert
A 75	St Yvoine Issoire Le Broc St Germain Lembron Le Breuil sur Couze Beaulieu Charbonnier les Mines (Orbeil)	PR 28+411	PR 45+390	1	300	Tissu ouvert
A 75	Charbonnier-les-Mines Moriat (Beaulieu)	PR 45+390	PR 48+947	2	250	Tissu ouvert
A 89	Bourg-Lastic Messeix St-Julien-Puy-Laveze St-Sulpice	Limite Département 19 PR 358+885	PR 306+645	3	100	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
A 89	St-Julien-Puy-Laveze Briffons Heume-l'Eglise Prondines Gelles Cisternes-la-Forêt Bromont-Lamothe (D941) St-Ours Pulvernières Charbonnières-les-Varennes Loubeyrat Manzat Teilhède Combronde (Beauregard Vendon Chapdes Beaufort Charbonnières les Vieilles)	PR 306+645	Échangeur PR 358+885	3	100	Tissu ouvert
A 89	Clermont Ferrand Gerzat Malintrat Lussat Les Martres-d'Artière Beauregard-l'Evêque Culhat Lezoux Orléat Peschadoires Thiers St-Remy-sur-Durolle Palladuc La Monnerie-le-Montel Celles-sur-Durolle Chabreloche (Lempy Arconsat Aulnat)	PR 400+300 A 71	Limite Département 42	2	250	Tissu ouvert
RN 89	Clermont-Ferrand	A 71	Avenue de l'Agriculture	2	250	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 1	Dallet Pont-du-Château (Vertaizon)	PR 0+000	PR 2+860	3	100	Tissu ouvert
RD 2	Cébazat Gerzat	PR 7+780	PR 10+570	3	100	Tissu ouvert
RD 2	Cebazat	PR 10+570	PR 12+150	4	30	Tissu ouvert
RD 2	Blanzat Cebazat Nohanent Sayat	PR 12+150	PR 16+500	3	100	Tissu ouvert
RD 3	Beaumont (Clermont-Ferrand)	PR 0+000	PR 2+470	3	100	Tissu ouvert
RD 5	Chamalières (Clermont-Ferrand)	PR 0+000	PR 0+160	3	100	Tissu ouvert
RD 5	Chamalières	PR 0+160	PR 1+160	4	30	Tissu ouvert
RD 5	Chamalières	PR 1+460	PR 1+530	4	30	Tissu ouvert
Avenue des Thermes						
RD 5C	Chamalières	PR 0+000	PR 0+490	4	30	Tissu ouvert
RD 5C	Chamalières	PR 0+680	PR 0+720	3	100	Rue en U
RD 5E	Royat	PR 0+000	PR 0+900	4	30	Tissu ouvert
RD 8	Cournon-d'Auvergne	PR 3+650	PR 6+670	4	30	Tissu ouvert
RD 8	Cournon-d'Auvergne	PR 6+670	PR 6+810	5	10	Tissu ouvert
RD 8	Cournon-d'Auvergne	PR 6+810	PR 8+480	4	30	Tissu ouvert
RD 52	Orcet (Veyre Monton)	PR 32+830	PR 33+360	3	100	Tissu ouvert
RD 52	Orcet	PR 33+360	PR 34+430	4	30	Tissu ouvert
RD 52	Le Cendre-Orcet	PR 34+430	PR 35+620	3	100	Tissu ouvert
RD 52	Le Cendre-Cournon	PR 35+620	PR 38+430	4	30	Tissu ouvert
RD 52	Cournon	PR 39+360	PR 40+030	4	30	Tissu ouvert
RD 52	Lempdes-Cournon	PR 40+030	PR 43+630	3	100	Tissu ouvert
RD 54	Clermont-Ferrand	PR 0+000	PR 2+080	4	30	Tissu ouvert
Avenue Jean Mermoz						
RD 68	Chamalières	PR 0+000	PR 2+080	4	30	Tissu ouvert
RD 68	Chamalières	PR 1+130	PR 1+650	3	100	Tissu ouvert
RD 69	Chamalières	PR 0+000	PR 1+250	3	100	Tissu ouvert
RD 69	Chamalières	PR 1+250	PR 2+400	4	30	Tissu ouvert
RD 69	Chamalières-Clermont	PR 2+400	PR 3+300	3	100	Tissu ouvert
RD 69	Clermont-Ferrand	PR 3+300	PR 3+1080	3	100	Rue en U
RD 69	Clermont-Ferrand	PR 3+1080	PR 8+240	3	100	Tissu ouvert
RD 69 G	Clermont-Ferrand	Av. Raymond Bergougnan	Bd Gordon Bennett	3	100	Rue en U

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 137	Cournon-d'Auvergne Perignat-les-Sarlieve	PR 0+750	PR 2+330	2	250	Tissu ouvert
RD 137	Cournon-d'Auvergne	PR 2+330	PR 4+000	4	30	Tissu ouvert
RD 143	Chamalières (Royat)	PR 1+620	PR 1+900	4	30	Tissu ouvert
RD 210	Clermont-Ferrand	PR 0+000	PR 0+620	4	30	Tissu ouvert
RD 210	Clermont-Ferrand	PR 0+620	PR 1+240	3	100	Tissu ouvert
RD 210	Clermont-Ferrand (Gerzat)	PR 2+240	PR 3+090	3	100	Tissu ouvert
RD 210	Gerzat (St Beauzire)	PR 3+090	PR 7+1270	2	250	Tissu ouvert
RD 210	St Beauzire	PR 7+1270	PR 8+800	3	100	Tissu ouvert
RD 210A	Gerzat	PR 0+000	PR 1+140	3	100	Tissu ouvert
RD 212	Aubière (Clermont-Ferrand)	PR 0+000	PR 1+530	4	30	Tissu ouvert
RD 212	Cournon-d'Auvergne Perignat-es-Allier St Georges-es-Allier St Julien-de-Coppel Billom (Clermont-Ferrand)	PR 1+530	PR 8+770	3	100	Tissu ouvert
RD 212	Perignat-es-Allier	PR 8+770	PR 10+000	4	30	Tissu ouvert
RD 212	Perignat-es-Allier St Georges es Allier St Julien de Coppel Billom (Chauriat)	PR 10+000	PR 17+210	3	100	Tissu ouvert
RD 225	Veyre-Monton Les Martres-de-Veyre	PR 0+000	PR 0+510	3	100	Tissu ouvert
RD 225	Les Martres-de-Veyre	PR 0+510	PR 2+240	4	30	Tissu ouvert
RD 225	Les Martres-de-Veyre Vic-le-Comte	PR 2+240	PR 3+910	3	100	Tissu ouvert
RD 225	Vic-le-Comte	PR 3+910	PR 5+410	4	30	Tissu ouvert
RD 225	Vic-le-Comte	PR 5+410	PR 7+050	3	100	Tissu ouvert
RD 229	Billom	PR 12+010	PR 13+030	3	100	Tissu ouvert
RD 402	Cebazat Gerzat	PR 6+700	PR 10+660	3	100	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 446	Mozac Marsat Riom Enval (Ménétriol)	PR 0+000	PR 9+460	3	100	Tissu ouvert
RD 716	Issoire (St Yvoine)	PR 0+000	PR 0+550	3	100	Tissu ouvert
RD 716	Issoire	PR 0+550	PR 2+890	4	30	Tissu ouvert
RD 716	Issoire	PR 2+890	Place d'Espagne	3	100	Rue en U
RD 716	Issoire	Place d'Espagne	Place de la Halle	4	30	Tissu ouvert
RD 716	Issoire	Place de la Halle	PR 3+000 Pont de la Couze	3	100	Rue en U
RD 716	Issoire	PR 3+000	PR 3+380	3	100	Rue en U
RD 716	Issoire	PR 3+380	PR 5+1260	4	30	Tissu ouvert
RD 716	Issoire Le Broc	PR 3+380	PR 5+1370	3	100	Tissu ouvert
RD 716	Le Broc (Issoire)	PR 5+1260	PR 5+1370	3	100	Tissu ouvert
RD 765	Clermont-Ferrand Aubière (Courmont)	PR 0+000	PR 2+420	3	100	Tissu ouvert
RD 765	Clermont-Ferrand	PR 2+420	PR 3+150	3	100	Rue en U
RD 765	Clermont-Ferrand	PR 3+150	PR 3+370	2	250	Rue en U
RD 766	Lempdes Pont-du-Château	PR 0+000	PR 1+1030	3	100	Tissu ouvert
RD 766	Lempdes	PR 1+1030	PR 1+1930	4	30	Tissu ouvert
RD 766	Aulnat Lempdes Clermont Ferrand	PR 1+1930	PR 5+170	3	100	Tissu ouvert
RD 766	Clermont-Ferrand	PR 5+170	PR 5+850	2	250	Tissu ouvert
RD 769	Clermont-Ferrand Aulnat Pont-du-Château Lempdes Dallet	PR 0+000	RD1 11+130	3	100	Tissu ouvert
RD 771	Clermont-Ferrand	PR 0+1030	PR 1+440	3	100	Tissu ouvert
RD 771	Beaumont Clermont-Ferrand	PR 0+420	PR 0+720	4	30	Tissu ouvert
RD 771	Clermont-Ferrand (Beaumont)	PR 0+720	PR 0+1030	3	100	Tissu ouvert
RD 771	Clermont-Ferrand (Aubière)	PR 1+440	PR 5+100	2	250	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 772	Gerzat Clermont-Ferrand	PR 0+000	PR 2+630	3	100	Tissu ouvert
RD 772	Clermont-Ferrand Courmon d'Auvergne (Aubière)	PR 2+950	PR 11+200	3	100	Tissu ouvert
RD 772A	Clermont-Ferrand	PR 0+000	PR 1+230	3	100	Tissu ouvert
RD 805 (Avenue Léon Blum)	Clermont-Fd (Beaumont)	PR 1+090	PR 1+590	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Ambert	PR 22+480	PR 25+400	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Courpière Sauviat (Augerolles)	PR 56+490	PR 61+680	3	100	Tissu ouvert
RD 906	Courpière	PR 61+680	PR 64+220	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Courpière	PR 64+220	PR 66+980	3	100	Tissu ouvert
RD 906	Neronde-sur-Dore	PR 66+980	PR 67+920	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Thiers Peschadoires Neronde-sur-Dore Paslières	PR 67+920	PR 82+760	3	100	Tissu ouvert
RD 906	Paslières	PR 82+760	PR 85+020	4	100	Tissu ouvert
RD 906	Puy-Guillaume Paslières	PR 85+020	PR 86+750	3	100	Tissu ouvert
RD 906	Puy-Guillaume	PR 86+750	PR 89+200	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Ris	PR 89+200	PR 92+730	3	100	Tissu ouvert
RD 906	Puy-Guillaume	PR 92+730	PR 93+540	4	30	Tissu ouvert
RD 906	Ris	PR 93+540	PR 94+450	3	100	Tissu ouvert
RD 941	Clermont-Ferrand (Chamalières)	PR 0+000	PR 2+090	3	100	Tissu ouvert
RD 941	Clermont-Ferrand (Chamalières)	PR 2+090	PR 2+560	4	30	Tissu ouvert
RD 941	Orcines Durtol (Clermont-Ferrand)	PR 2+560	PR 6+360	3	100	Tissu ouvert
RD 941	Orcines	PR 6+360	PR 8+930	4	30	Tissu ouvert
RD 941	Orcines	PR 8+930	PR 10+030	3	100	Tissu ouvert
RD 941	Orcines	PR 10+030	PR 10+970	4	30	Tissu ouvert
RD 941	Orcines St Ours	PR 10+970	PR 17+400	3	100	Tissu ouvert
RD 942	Orcines	PR 0+000	PR 2+420	3	100	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 943	Chamalières	PR 0+000	PR 1+510	3	100	Rue en U
RD 943	Chamalières Clermont-Ferrand	PR 1+510	PR 2+370	4	30	Tissu ouvert
RD 943	Clermont-Ferrand (Chamalières)	PR 2+370	PR 2+560	3	100	Tissu ouvert
RD 943	Clermont-Ferrand	PR 2+560	PR 2+980	4	30	Tissu ouvert
RD 943	Durtol Clermont-Ferrand	PR 2+980	PR 4+050	3	100	Tissu ouvert
RD 943	Durtol Clermont-Ferrand Nohanent	PR 4+050	PR 5+370	4	30	Tissu ouvert
RD 943	Nohanent (Durtol)	PR 5+370	PR 6+730	3	100	Tissu ouvert
RD 944	Durtol	PR 0+000	PR 0+390	4	30	Tissu ouvert
RD 944	Durtol Clermont-Ferrand	PR 0+390	PR 1+270	3	100	Tissu ouvert
RD 944	Chamalières Clermont-Ferrand Royat	PR 1+270	PR 6+140	4	30	Tissu ouvert
RD 978	La Roche-Blanche Orcet Veyre-Monton (Le Crest Les Martrès de Veyre)	PR 2+840	PR 7+680	3	100	Tissu ouvert
RD 979	La Roche-Blanche Orcet Le Cendre (Cournon)	PR 0+000	PR 3+910	3	100	Tissu ouvert
RD 996	Grandeysrolles Montaigut-le-Blanc (Crestes)	PR 43+720	PR 46+000	3	100	Tissu ouvert
RD 996	Montaigut-le-Blanc	PR 46+000	PR 47+520	4	30	Tissu ouvert
RD 996	Montaigut-le-Blanc Champeix	PR 47+520	PR 48+520	3	100	Tissu ouvert
RD 996	Champeix	PR 48+520	PR 50+600	4	30	Tissu ouvert
RD 996	Perrier Issoire	PR 58+120	PR 62+300	4	30	Tissu ouvert
RD 996	Issoire	PR 62+300	PR 62+700	2	250	Rue en U
RD 996	Issoire	PR 63+280	Pont SNCF	3	100	Rue en U
RD 996	Issoire	Pont SNCF	PR 64+250	4	30	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 996	Parentignat	PR 64+250	PR 66+310	3	100	Tissu ouvert
RD 1093	Joze	PR 24+490	PR 25+760	4	30	Tissu ouvert
RD 1093	Joze	PR 25+760	PR 29+080	3	100	Tissu ouvert
RD 1093	Les Maires-d'Artière	PR 29+080	PR 30+350	4	30	Tissu ouvert
RD 1093	Les Maires-d'Artière (Pont du Château)	PR 30+350	PR 32+140	3	100	Tissu ouvert
RD 2009	Aigueperse Aubiat Le Cheix Cellule Pessat-Villeneuve St Bonnet-Pres-Riom Riom	PR 7+680	PR 20+130	3	100	Tissu ouvert
RD 2009	Riom Menetrol Chateaugay Cebazat Clermont-Ferrand	PR 20+130	PR 32+840	2	250	Tissu ouvert
RD 2009	Clermont-Ferrand	PR 32+840	PR 33+410	3	100	Tissu ouvert
RD 2009	Clermont-Ferrand	PR 33+410	PR 37+290	2	250	Tissu ouvert
RD 2009	Clermont-Fd (Aubière)	PR 37+290	PR 38+600	3	100	Tissu ouvert
RD 2009	Clermont-Ferrand Aubière (Pérignat les Sarlièves)	PR 38+600	PR 40+380	2	250	Tissu ouvert
RD 2029	Riom	PR 0+000	PR 0+150	3	100	Tissu ouvert
RD 2029	Riom (Ménérol)	PR 0+150	PR 4+680	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	La Monnerie-le-Montel (Celles sur Duroille)	PR 7+900	PR 10+900	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers La Monnerie-le-Montel	PR 10+900	PR 11+340	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers	PR 11+340	PR 12+400	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers	PR 12+400	PR 12+550	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers	PR 12+550	PR 15+700	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers	PR 15+700	PR 15+860	3	100	Rue en U
RD 2089	Thiers	PR 15+860	PR 15+960	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers	PR 15+960	PR 16+520	3	100	Rue en U
RD 2089	Thiers	PR 16+520	PR 16+600	4	30	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 2089	Thiers	PR 16+600	PR 16+700	3	100	Rue en U
RD 2089	Thiers	PR 16+700	PR 21+490	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Thiers (Peschadaires)	PR 21+490	PR 21+900	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Peschadaires Thiers	PR 21+900	PR 23+000	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	St Jean-d'Heurs Peschadaires Lezoux	PR 23+000	PR 32+070	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Lezoux	PR 32+070	PR 32+730	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Lezoux Seychalles Beauregard-l'Evêque Vertaizon	PR 32+730	PR 40+950	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Vertaizon	PR 40+950	PR 42+150	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Pont-du-Château Vertaizon	PR 42+150	PR 43+840	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Pont-du-Château	PR 43+840	PR 46+080	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Pont-du-Château (Lempdes)	PR 46+080	PR 48+400	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Beaumont Romagnat Perignat-les-Sarrieve Ceyrat	PR 48+460	PR 63+380	2	250	Tissu ouvert
RD 2089	Romagnat Ceyrat	PR 63+380	PR 65+900	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Romagnat	PR 65+900	PR 65+1140	2	250	Tissu ouvert
RD 2089	Romagnat Ceyrat Chanonat St Genès Champanelle	PR 65+1140	PR 71+890	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	St Genès-Champanelle	PR 71+890	PR 72+140	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	St Genès-Champanelle Aydât Aurières Nébouzat	PR 72+140	PR 84+230	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Nébouzat	PR 84+230	PR 84+920	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Nébouzat	PR 84+920	PR 85+980	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Nébouzat Olby	PR 85+980	PR 86+710	4	30	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 2089	Nébouzat Olby (St Pierre Roche)	PR 86+710	PR 93+530	3	30	Tissu ouvert
RD 2089	St Pierre-Roche	93+530	94+260	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	St Pierre-Roche Rochefort Montagne	PR 94+260	PR 99+360	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Rochefort-Montagne	PR 99+360	PR 101+040	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Rochefort-Montagne (Perpezat)	PR 101+040	PR 102+070	3	100	Tissu ouvert
RD 2089	Perpezat Rochefort-Montagne	PR 102+070	PR 103+050	4	30	Tissu ouvert
RD 2089	Laqueuille Perpezat	PR 103+050	PR 106+390	3	100	Tissu ouvert
RD 2099	Clermont-Fd-Aubière	PR 0+000	PR 2+070	4	30	Tissu ouvert
RD 2099	Clermont-Fd-Aubière	PR 2+070	PR 2+540	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	St Bonnet-Pres-Riom Riom	PR 0+000	PR 2+550	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	St Bonnet-Pres-Riom	PR 2+550	PR 3+850	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	Davayat	PR 3+850	PR 4+920	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	Davayat	PR 4+920	PR 5+350	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	Combronde Beauregard-Vendon Gimeaux Davayat	PR 5+350	PR 8+680	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	Combronde	PR 8+680	PR 10+720	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	Combronde Jozerand Montcel	PR 10+720	PR 15+500	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	Jozerand	PR 15+500	PR 15+900	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	St Hilaire la Croix Jozerand Champ	PR 15+900	PR 17+050	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	St Hilaire-la-Croix	PR 17+050	PR 17+400	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	St Hilaire-la-Croix	PR 17+400	PR 18+110	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	St Eloy-les-Mines	PR 45+000	PR 46+430	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	Montaigut St Eloy-les-Mines	PR 46+430	PR 47+660	3	100	Tissu ouvert
RD 2144	Montaigut	PR 47+660	PR 48+320	4	30	Tissu ouvert
RD 2144	Montaigut	PR 48+320	PR 48+720	3	100	Rue en U

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
RD 2144	Montaigut La Crouzille Combronde Beauregard Vendon Gimeaux Davayat Ars les Favets	PR 48+720	PR 56+930	3	100	Tissu ouvert
Avenue de l'Europe	Beaumont	Route de Romagnat	Avenue Jean Noellet	4	30	Tissu ouvert
Avenue du Maréchal Leclerc	Beaumont (Clermont Ferrand)	Limite Clermont-Ferrand	Rue de l'Hôtel de Ville	2	250	Rue en U
Avenue du Mont Dore	Beaumont (Ceyrat)	Rue de l'Hôtel de Ville	Limite de Ceyrat	3	100	Rue en U
Projet sortie sud de Clermont-Ferrand	Beaumont (Clermont-Ferrand)	Rue croix des Liondarts	RD 3	3	100	Tissu ouvert
Avenue de Beaumont	Ceyrat	RD 798	entrée agglomération (stade)	2	250	Tissu ouvert
Avenue de Beaumont	Ceyrat	entrée d'agglomération (stade)	avenue Wilson	3	100	Tissu ouvert
Avenue de la Libération	Ceyrat	Avenue de la Chataigneraie	Chemin de Saulzet	3	100	Tissu ouvert
Avenue de la Libération	Ceyrat Romagnat	Chemin de Saulzet	RD2089	2	250	Tissu ouvert
Avenue Jean-Baptiste Marrou	Ceyrat	Avenue de Beaumont	Avenue de Royat	4	30	Tissu ouvert
Avenue du Mont Dore	Ceyrat	limite Beaumont	RD 798	2	250	Tissu ouvert
Avenue de Royat	Ceyrat	Avenue Jean-Baptiste Marrou	Centre Commercial La Rotonde	4	30	Tissu
Avenue Wilson	Ceyrat	Avenue de Beaumont	Avenue de la Chataigneraie	3	100	Tissu ouvert
Route de Royat	Ceyrat	Centre Commercial La Rotonde	limite commune de Royat	3	100	Tissu ouvert
Avenue Aristide Briand	Chamalières	Carrefour Europe	Avenue des Thermes	3	100	Tissu ouvert
Avenue de Beaulieu	Chamalières	Avenue Raymond Bergougnan	Avenue Joseph Claussat	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Berthelot	Chamalières (Clermont Ferrand)	Rue Raymond Bergougnan	Rue Blatin	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Duclaux	Chamalières (Clermont Ferrand)	Boulevard Berthelot	Avenue Julien	4	30	Tissu ouvert
Chemin de Bellevue	Chamalières	Boulevard Gambetta	Limite Royat	4	30	Tissu ouvert
Rue du Champréal	Chamalières (Ceyrat)	Boulevard Gambetta	Rue de Bellevue	4	30	Tissu ouvert
Avenue Barbier Daubrée	Clermont-Ferrand	Avenue Fernand Forest	Boulevard Jean-Baptiste Dumas	3	100	Rue en U
Avenue Léon Blum	Clermont-Ferrand	Boulevard Côte Blatin	Rue des Liondarts	3	100	Tissu ouvert
Avenue Léon Blum	Clermont-Ferrand	Rue des Liondarts	Boulevard Pochet Lagaye	4	30	Tissu ouvert
Avenue Carnot	Clermont-Ferrand	Boulevard Fleury	Avenue Paulines	4	30	Tissu ouvert
Avenue Carnot	Clermont-Ferrand	Cours Sablon	Boulevard Fleury	3	100	Rue en U

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
Avenue Couthon	Clermont-Ferrand	Place des Carmes	Place Dellié	3	100	Tissu ouvert
Avenue Max Dormoy	Clermont-Ferrand	Avenue Jean Jaurès	Avenue de la Libération	3	100	Rue en U
Avenue Fernand Forest	Clermont-Ferrand	Rue Sous les Vignes	Avenue B. Daubrée	2	250	Tissu ouvert
Avenue d'Italie	Clermont-Ferrand	Avenue Charras	Avenue de l'Union Soviétique	2	250	Rue en U
Avenue d'Italie	Clermont-Ferrand	Rue des Jacobins	Avenue Charras	3	100	Rue en U
Avenue Julien	Clermont-Ferrand (Chamalières)	Place de Jaude	Rue Morel Ladeuil	3	100	Rue en U
Avenue de la Libération	Clermont-Ferrand	Boulevard Jean Jaurès	Boulevard Pasteur	3	100	Rue en U
Avenue de la Libération	Clermont-Ferrand (Beaumont)	Limite de Beaumont	Rue Charles Bruyant	3	100	Rue en U
Avenue Edouard Michelin	Clermont-Ferrand	Rue des Jacobins	Rue Guynemer	3	100	Rue en U
Avenue Edouard Michelin	Clermont-Ferrand	Rue Guynemer	Boulevard St Jean	2	250	Rue en U
Avenue des Paulines	Clermont-Ferrand	Rue Anatole France	Boulevard Fleury	3	100	Tissu ouvert
Avenue des Paulines	Clermont-Ferrand	Boulevard Fleury	Boulevard Lafayette	3	100	Rue en U
Avenue de la République	Clermont-Ferrand	Avenue d'Italie	Rue Niel	3	100	Rue en U
Avenue de la République	Clermont-Ferrand	Rue Niel	Place de la Fontaine	3	100	Tissu ouvert
Avenue Franklin Roosevelt	Clermont-Ferrand (Chamalières)	Limite de Chamalières	Place Alexandre Varenne	3	100	Rue en U
Avenue de l'Union Soviétique	Clermont-Ferrand	Avenue Edouard Michelin	Place de l'esplanade	4	30	Tissu ouvert
Avenue Vercingétorix	Clermont-Ferrand	Boulevard François Mitterrand	Boulevard Lafayette	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Aristide Briand	Clermont-Ferrand Chamalières	Boulevard Pasteur	Rue des Salins	3	100	Rue en U
Boulevard Charles de Gaulle	Clermont-Ferrand	Boulevard François Mitterrand	Rue Lagarlaye	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Claude Bernard	Clermont-Ferrand	Viaduc St Jacques	Place Henri Dunant	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Côte Blatin	Clermont-Ferrand	Rue Kessler	Cours Poincaré	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Côte Blatin	Clermont-Ferrand	Cours Poincaré	Boulevard Lafayette	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Georges Clémenceau	Clermont-Ferrand	Rue Léon Malfreyt	Rue Maréchal Juin	4	30	Rue en U
Boulevard Desaix	Clermont-Ferrand	Place de Jaude	Rue Georges Clémenceau	3	100	Rue en U
Boulevard Jean-Baptiste Dumas	Clermont-Ferrand	Rue de Blanzat	Rue des Jacobins	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Fleury	Clermont-Ferrand	Avenue de Grande Bretagne	Avenue des Paulines	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Fleury	Clermont-Ferrand	Avenue des Paulines	Boulevard Lafayette	3	100	Rue en U
Boulevard Gergovia	Clermont-Ferrand	Bd F. Mitterrand	rue de l'Écho	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Gergovia	Clermont-Ferrand	rue de l'Écho	Boulevard Lafayette	3	100	Rue en U
Boulevard Jean Jaurès	Clermont-Ferrand	Rue des Salins	Rue Kessler	3	100	Rue en U
Boulevard Léon Jouhaux	Clermont-Ferrand	Place de la Fontaine	Boulevard Ambroise Brugière	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Lafayette	Clermont-Ferrand	Avenue des Paulines	Rue Fernand Raynaud	3	100	Rue en U
Boulevard Lafayette	Clermont-Ferrand	Avenue Vercingétorix	Cours Sablon	4	30	Tissu ouvert
Boulevard Lafayette	Clermont-Ferrand	Cours Sablon	Avenue Paulines	2	250	Rue en U
Boulevard Lafayette	Clermont-Ferrand	Rue Fernand Raynaud	Boulevard Pochet Lagaye	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Lavoisier	Clermont-Ferrand	Boulevard Gordon Benett	Rue de Blanzat	3	100	Rue en U

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
Boulevard Léon Malfreyt	Clermont-Ferrand	Rue de Lattre de Tassigny	Avenue Vercingétorix	3	100	Rue en U
Boulevard François Mitterrand	Clermont-Ferrand	Cours Sablon	Boulevard Charles de Gaulle	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Pasteur	Clermont-Ferrand	Avenue de la Libération	Rue Drelon	3	100	Tissu ouvert
Boulevard Pasteur	Clermont-Ferrand (Chamalières)	Rue Drelon	Avenue Julien	3	100	Rue en U
Boulevard Trudaine	Clermont-Ferrand	Rue Grégoire de Tours	Rue Neyron	3	100	Rue en U
Boulevard Trudaine	Clermont-Ferrand	Rue Neyron	Place Dellille	3	100	Tissu ouvert
Chaussée Claudius	Clermont-Ferrand	Place des Carmes	Place du 1er mai	3	100	Tissu ouvert
Chemin des Rivaux	Clermont-Ferrand Aubière (Beaumont)	Avenue Léon Blum	Rue des Meuniers	4	30	Tissu ouvert
Cours Sablon	Clermont-Ferrand	Boulevard Gergovia	Rue Delarbre	3	100	Tissu ouvert
Place Dellille	Clermont-Ferrand	Place Salford	Rue Montlosier	3	100	Tissu ouvert
Place Dellille	Clermont-Ferrand	Boulevard Trudaine	Place Salford	4	100	Tissu ouvert
Place Dellille	Clermont-Ferrand	Rue Montlosier	Boulevard Trudaine	3	100	Tissu ouvert
Place Gaillard	Clermont-Ferrand	Rue Fontgiève	Rue Gaultier de Blauzat	3	100	Rue en U
Place Salford	Clermont-Ferrand	Place Dellille	Avenue de Grande Bretagne	4	30	Tissu ouvert
Rue Ballainvilliers	Clermont-Ferrand	Boulevard Léon Malfreyt	Rue Maréchal Joffre	3	100	Rue en U
Rue Barbusse	Clermont-Ferrand	Rue Couthon	Rue de Blanzat	3	100	Rue en U
Rue Pierre Besset	Clermont-Ferrand	Rue Fontgiève	Rue Paul Diomède	4	30	Tissu ouvert
Rue Blatin	Clermont-Ferrand (Chamalières)	Limite Chamalières	Place de Jaude	3	100	Rue en U
Rue Bonnabaud	Clermont-Ferrand	Avenue Julien	Rue Rameau	2	250	Rue en U
Rue Bonnabaud	Clermont-Ferrand	Boulevard Pasteur	Avenue Julien	3	100	Rue en U
Rue Bonnabaud	Clermont-Ferrand	Rue Rameau	Rue Blatin	3	100	Rue en U
Rue de la Cartoucherie	Clermont-Ferrand	Rue Anatole France	Rue de Vertaizon	4	30	Tissu ouvert
Rue des Chanellès	Clermont-Ferrand	Rue Armand Fallières	Rue Chateaubriand	4	30	Tissu ouvert
Rue de Chanteranne	Clermont-Ferrand	Avenue Barbier Daubrée	Chaussée Claudius	3	100	Tissu ouvert
Rue du Chauffour	Clermont-Ferrand	Rue Gaultier de Blauzat	Rue Henri Barbusse	3	100	Rue en U
Rue Colonel Gaspard	Clermont-Ferrand	Place de Jaude	Rue Georges Clémenceau	3	100	Rue en U
Rue Paul Diomède	Clermont-Ferrand	Rue de Nohanent	Rue Pierre Besset	4	30	Tissu ouvert
Rue Etienne Dolet	Clermont-Ferrand	Limite de Beaumont	Rue Desdevises	4	30	Tissu ouvert
Rue Etienne Dolet	Clermont-Ferrand	Rue Desdevises	Rue Kessler	3	100	Tissu ouvert
Rue de Durtol	Clermont-Ferrand	Avenue du Limousin	Rue de Nohanent	4	30	Tissu ouvert
Rue Armand Fallières	Clermont-Ferrand	Avenue du Limousin	Rue des Chanellès	4	30	Tissu ouvert
Rue Fontgiève	Clermont-Ferrand	Boulevard Berthelot	Rue Pierre Besset	4	30	Tissu ouvert
Rue Fontgiève	Clermont-Ferrand	Rue Besset	Place Gaillard	3	100	Rue en U
Rue Anatole France	Clermont-Ferrand	Avenue des Paulines	Boulevard St Jean	3	100	Tissu ouvert
Rue de la Gantière	Clermont-Ferrand	Avenue de la Margeride	Rue de l'Oradou	4	30	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
Rue Eugène Gilbert	Clermont-Ferrand	Boulevard Duclaux	Avenue Julien	2	250	Rue en U
Rue Eugène Gilbert	Clermont-Ferrand (Chamalières)	Avenue Julien	Rue Barrière de Jaude	3	100	Rue en U
Rue Guynemer	Clermont-Ferrand	Avenue Edouard Michelin	Rue Anatole France	4	30	Tissu ouvert
Rue des Jacobins	Clermont-Ferrand	Place Dellié	Avenue d'Italie	2	250	Rue en U
Rue Maréchal Joffre	Clermont-Ferrand	Place Renoux	Rue Bardoux	2	250	Rue en U
Rue Maréchal Joffre	Clermont-Ferrand	Rue Bardoux	Avenue Carnot	4	30	Tissu ouvert
Rue Maréchal Juin	Clermont-Ferrand	Rue Georges Clémenceau	Rue Ballainvilliers	3	100	Rue en U
Rue Kessler	Clermont-Ferrand	Rue Etienne Dolet	Boulevard François Mitterrand	3	100	Rue en U
Rue Lagarlaye	Clermont-Ferrand	Barrière de Jaude	Rue Mal de Latre de Tassigny	3	100	Rue en U
Rue Maréchal De Latre de Tassigny	Clermont-Ferrand	Rue Busset	Rue Maréchal Juin	3	100	Rue en U
Rue des Meuniers	Clermont-Ferrand Aubière	Rue des Rivaux	Boulevard Pochet Lagaye	4	30	Tissu ouvert
Rue André Moinier	Clermont-Ferrand	Rue Gaultier de Biauzat	Rue Montlosier	4	30	Tissu ouvert
Rue de Montalambert	Clermont-Ferrand	Boulevard Loucheur	Rue Flameng	4	30	Tissu ouvert
Rue Montlosier	Clermont-Ferrand	Place Dellié	Rue Jean Richepin	3	100	Tissu ouvert
Rue Montlosier	Clermont-Ferrand	Rue Jean Richepin	Rue André Moinier	4	30	Tissu ouvert
Rue Niel	Clermont-Ferrand	Avenue Edouard Michelin	Avenue de la République	4	30	Tissu ouvert
Rue de Nohanent	Clermont-Ferrand	Rue de Durtol	Rue Paul Diomède	4	30	Tissu ouvert
Rue de l'Oradou	Clermont-Ferrand	Rue Fernand Raynaud	Boulevard Bingen	2	250	Rue en U
Rue de l'Oradou	Clermont-Ferrand	Rue de la Pradelle	Rue Fernand Raynaud	3	100	Rue en U
Rue Gabriel Péri	Clermont-Ferrand	Rue Jean-Baptiste Torrilhon	Rue Fontgèze	3	100	Rue en U
Rue Gabriel Péri	Clermont-Ferrand	Rue Jean-Baptiste Torrilhon	Rue Blatin	2	250	Rue en U
Rue Pont Naturel	Clermont-Ferrand	Rue Pierre Besset	Rue Ste Alyre	3	100	Rue en U
Rue des Portes d'Argent	Clermont-Ferrand	Rue Pont Naturel	Rue Clos Notre Dame	3	100	Rue en U
Rue de la Pradelle	Clermont-Ferrand	Rue de l'Oradou	Rue de Vertaizon	3	100	Tissu ouvert
Rue de la Pradelle	Clermont-Ferrand	Rue de Vertaizon	Boulevard Jean Moulin	4	30	Tissu ouvert
Rue de Rabanesse	Clermont-Ferrand	Rue Charles Bruyant	Boulevard Cote Blatin	2	250	Rue en U
Rue de Rabanesse	Clermont-Ferrand	Boulevard Cote Blatin	Rue Abbé de l'Epée	3	100	Rue en U
Rue de Rabanesse	Clermont-Ferrand	Rue Abbé de l'Epée	Boulevard François Mitterrand	2	250	Rue en U
Rue du Rassat	Clermont-Ferrand	Rue de l'Oradou	Boulevard G Flaubert	4	30	Tissu ouvert
Rue Fernand Raynaud	Clermont-Ferrand	Boulevard Lafayette	Rue de l'Oradou	3	100	Rue en U
Rue Jean Richepin	Clermont-Ferrand	Rue Simon	Rue Montlosier	3	100	Rue en U
Rue Ste George	Clermont-Ferrand	Rue Ste Alyre	Rue Gaultier de Biauzat	3	100	Rue en U
Rue Pierre Semard	Clermont-Ferrand	Avenue des Paulines	Rue Guynemer	4	30	Tissu ouvert
Rue Sous les Vignes	Clermont-Ferrand	Rue Docteur Bousquet	Boulevard Etienne Clémentel	3	100	Tissu ouvert
Rue Sous les Vignes	Clermont-Ferrand	Rue Docteur Bousquet	Avenue Fernand Forest	2	250	Tissu ouvert
Rue du Torpilleur Sirocco	Clermont-Ferrand	Limite de commune	Rue Sous les Vignes	4	30	Tissu ouvert
Rue de Vallières	Clermont-Ferrand	Avenue Marx Dormoy	Boulevard Jean Jaurès	2	250	Rue en U
Rue de Vertaizon	Clermont-Ferrand	Rue de la Pradelle	Rue de la Cartoucherie	3	100	Tissu ouvert

Nom de voie ou de Rue	Communes concernées ⁽¹⁾	Debutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteur affectée par le bruit ⁽²⁾	Tissu
Viaduc St Jacques	Clermont-Ferrand	Boulevard Gergovia	Rue Desdevises	3	100	Tissu ouvert
Tramway ligne A	Clermont-Ferrand Beaumont	Champratel - Musée	Campus - La Pardieu	NC		Tissu ouvert
Boulevard Charles de Gaulle	Cournon d'Auvergne	Avenue de Clermont	Avenue de la Gare	3	100	Tissu ouvert
Avenue de l'Allier	Cournon-d'Auvergne	Avenue du Pont	Avenue Louis de Broglie	4	30	Tissu ouvert
Avenue Jean Heitz	Royat	Avenue Jocelyn Bargoin	rue Hippolyte Mallet	4	30	Tissu ouvert
Avenue Jocelyn Bargoin	Royat (Chamalières)	Chemin de Bellevue	Avenue Jean Heitz	4	30	Tissu ouvert
Projet déviation de Vichy	Saint-Priest-Bramelfant Saint-Sylvestre-Pragoulin	limite Allier	Limite Allier	3	100	Tissu ouvert

⁽¹⁾ Les communes entre parenthèses sont des communes qui ne sont pas traversées par la voie, mais impactées par l'empreinte sonore.

⁽²⁾ La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée au tableau ci-dessus comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Annexe 2
Ligne du réseau ferré Moulins / Clermont / Issoire (787000 et 790000)
dans le département du Puy-de-Dôme

Tronçons	Communes concernées ⁽¹⁾	Débutant	Finissant	Catégorie Bruit	Largeur secteurs affectés par le bruit ⁽²⁾	Type de tissu (en U ou tissu ouvert)
Limite Allier / Puy-de-Dôme Riom	St Sylvestre Pragoulin Randan St Clément de Régnat (Villeneuve les Cerfs St André le Coq) Thuret Surat Les Martres sur Morge St Ignat Ennezat Clerlande Riom	372,22	405,562	3	100 m	ouvert
	Riom	405,562	406,198	3	100 m	ouvert
Riom Clermont-Ferrand	Riom Ménérol (Chateaugay) Gerzat Clermont-Ferrand	406,198	417,5	2	250 m	ouvert
	Clermont-Ferrand	417,5	418,4	3	100 m	ouvert
	Clermont-Ferrand	418,4	419,258	3	100 m	ouvert
Clermont-Ferrand Issoire	Clermont-Ferrand	419,258	419,802	5	10m	ouvert
	Clermont-Ferrand Aubière Cournon d'Auvergne Le Cendre Les Martres de Veyre	419,802	433,46	4	30 m	ouvert
	Les Martres de Veyre Vic le Comte Parent Yronde et Buron Orbeil Issoire	433,46	452,2	5	10 m	ouvert
	Issoire	452,2	454,443	4	30 m	ouvert

⁽¹⁾ les communes entre parenthèses sont des communes qui ne sont pas traversées par une voie mais avec des secteurs affectés par le bruit.

⁽²⁾ la largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée au tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014218-0010

signé par

Pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Thierry SUQUET.

le 06 Août 2014

**63 - DDT
63 - DDT SET
ADEA**

Arrêté relatif à la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Puy- de- Dôme, complétant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014



PREFET DU PUY-DE-DOME

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EXPERTISE TECHNIQUE**

ARRETE N°

**relatif à la révision du classement sonore des
infrastructures de transports terrestres
dans le département du Puy-de-Dôme,
complétant l'arrêté préfectoral
du 9 janvier 2014**

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R111-4-1 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.571-10 et R.571-32 à R.571-43 ;

VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classements des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Puy-de-Dôme ;

VU les avis des communes suite à leur consultation en date du 17 avril 2014 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

Considérant que les communes d'Augerolles, Le Cheix sur Morge, La Crouzille et Saint Priest Bramefant sont traversées par des voies existantes ou en projet et supportent ou supporteront un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour, elles doivent être intégrées au classement sonore révisé ;

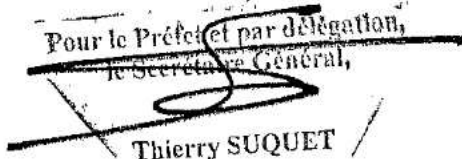
ARRETE

ARTICLE 1er : Les communes d'Augerolles, Le Cheix, La Crouzille et Saint Priest Bramefant sont intégrées à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Puy-de-Dôme.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département, sera notifié par affichage et information aux maires des communes concernées.

ARTICLE 3: Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 6 AOUT 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet par délégation,
~~le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET /

Voie de recours

Un recours contentieux devant le Tribunal Administratif peut être présenté dans le délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté